Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2025)0139

Adoption par la Bulgarie de l’euro au 1er janvier 2026

Résolution législative du Parlement européen du 8 juillet 2025 sur la proposition de décision du Conseil portant adoption par la Bulgarie de l’euro au 1er janvier 2026 (COM(2025)0304 – C10-0110/2025 – 2025/0158(NLE))

(Consultation)

Le Parlement européen,

– vu la proposition de la Commission au Conseil (COM(2025)0304),

 vu l’article 140, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C10-0110/2025),

– vu le rapport de convergence 2025 de la Commission et le rapport de convergence de la Banque centrale européenne de juin 2025,

 vu l’article 108 de son règlement intérieur,

 vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (A10-0113/2025),

1. approuve la proposition de la Commission;

2. invite le Conseil, s’il entend s’écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;

3. demande au Conseil de le consulter à nouveau, s’il entend modifier de manière substantielle le texte approuvé par le Parlement;

4. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil, à la Commission, à la Banque centrale européenne, à l’Eurogroupe et aux gouvernements des États membres.